



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 31720

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat au logement sur l'intérêt qui s'attacherait à clarifier et à adapter les règles régissant la copropriété. Comme vient de le souligner l'Association des responsables de copropriété (ARC), ce statut concerne aujourd'hui 6 millions de logements en copropriété et touche toutes les catégories sociales, des plus modestes aux plus aisées. De nombreux dysfonctionnements sont à l'origine des difficultés d'un grand nombre de copropriétés, situation illustrée par l'augmentation croissante des contentieux judiciaires. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de soumettre à la représentation nationale un texte visant à modifier la loi de 1965, relative à ce secteur du logement en constant développement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention du gouvernement sur le statut des copropriétés et, en particulier, sur les revendications des associations de copropriétaires tendant à la réforme de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 qui les régit. Certaines des dispositions de ce texte, qui concernent plus de six millions de copropriétaires, méritent probablement d'être réexaminées pour tenir compte des évolutions du contexte économique et social depuis lors. Différentes propositions d'amélioration du fonctionnement de la copropriété immobilière, notamment relatives à la transparence de gestion, ont été mises à l'étude. Elles portent, en particulier, sur une meilleure définition des obligations qui pèsent sur le syndic, l'amélioration du contrôle de ses activités par le syndicat, une clarification des dispositions concernant l'engagement de travaux dans la copropriété et le traitement des impayés de charges. Des réflexions interministérielles ont été engagées par des administrations centrales concernées, sous l'égide de la Chancellerie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Balligand](#)

Circonscription : Aisne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31720

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1999, page 3758

Réponse publiée le : 11 octobre 1999, page 5927